

## NOTRE MISSION

Le CHSLD Angus a une mission qui lui est conférée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (art. 83), soit d'offrir de façon temporaire (convalescence) ou permanente un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, infirmiers, médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le support de leur entourage. De plus, le CHSLD doit se conformer aux orientations ministérielles quant à l'application du concept « Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD ». Ainsi, au CHSLD Angus, nous désirons nous distinguer par notre façon de dispenser nos services afin qu'ils soient à la hauteur des attentes de nos clientèles.

Nous souhaitons :

- ✓ Créer un milieu de vie sécuritaire tenant compte du respect des personnes, de leurs valeurs, de leurs croyances et leur religion, de leurs goûts et de leurs habitudes de vie.
- ✓ Créer un milieu de vie dans lequel les intervenants souscrivent à la primauté des besoins des résidents et adhèrent aux valeurs énoncées dans le code d'éthique et dans la charte de vie et de travail.
- ✓ Créer un milieu de vie dans lequel les valeurs de gestion des ressources humaines sont basées sur les principes suivants : respect des personnes, collaboration, reconnaissance et considération, confiance mutuelle, développement des compétences personnelles et respect des règles et directives organisationnelles.
- ✓ Offrir à une clientèle en perte d'autonomie vivant à domicile des services de convalescence, adaptés aux besoins et capacités de chaque usager.

La qualité des soins et des services, la satisfaction des résidents et des familles, la sécurité des clients, des bénévoles et du personnel, ainsi que la satisfaction du personnel sont les priorités de l'établissement.

Nous continuerons d'être LE CHSLD où la sécurité et la qualité des soins et des services en sont la renommée.

## NOS VALEURS

**RESPECT** - Maintenir la dignité, l'intimité, la liberté et la sécurité de la clientèle, et ce, en toutes circonstances (politesse, courtoisie, vouvoiement, respect de sa pudeur et de sa vie affective).

**QUALITÉ DES SERVICES** - Offrir des services continus à la clientèle, adaptés à sa situation, prodigués selon les meilleures pratiques, dans les meilleurs délais et dans le respect des règles de confidentialité.

**PROMOTION DE L'AUTONOMIE** - Promouvoir la participation de la clientèle à ses soins et services. Elle est encouragée au maintien de son autonomie; elle est respectée dans son rythme, ses capacités et ses limites. Lorsqu'elle en a la capacité, elle est encouragée à s'impliquer dans son milieu de vie.

**INFORMATION** - Informer la clientèle des soins et services qui la concernent, de tout incident-accident survenu au cours de la prestation des soins et des services. La clientèle est sollicitée dans l'évaluation de la qualité des soins et services. Elle peut exprimer ses insatisfactions. À sa demande, elle peut être accompagnée lorsqu'elle est insatisfaite d'une situation ou lorsqu'elle juge que ses droits n'ont pas été respectés.

Ces valeurs sont le fondement de la charte de vie et de travail du CHSLD qui précise les principes véhiculés dans l'établissement, les attitudes et les comportements attendus des membres de l'organisation envers la clientèle, entre eux et envers les partenaires ainsi que les responsabilités du résident et de leur famille.

Frédéric Asselin  
Directeur général du CHSLD Angus

Gérald Asselin  
Directeur Socius

Robert Lafrenière  
Représentant du conseil d'administration